

	DOCUMENT INTERNE	DATE CREATION : 28/01/2020	Page
	POLITIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE 2026	MISE A JOUR : 12/02/2026	1 / 2
		CODIFICATION INT08_V5	

Depuis plus de 82 ans, l'AISMT13 accompagne les entreprises adhérentes et leurs salariés dans la préservation de la santé au travail, la prévention des risques professionnels et le maintien durable dans l'emploi.

Aujourd'hui, plus de 12 900 entreprises adhérentes représentant plus de 160 000 salariés nous accordent leur confiance. Face aux évolutions du monde du travail, aux attentes croissantes de nos adhérents, aux exigences de la loi du 2 août 2021 renforçant la prévention en santé au travail et au référentiel de certification AFNOR SPEC 2217, l'AISMT13 poursuit sa transformation afin d'améliorer continuellement la qualité, la pertinence et l'efficacité de ses services.

Dans ce contexte, notre ambition est de garantir à chaque entreprise adhérente et à chaque salarié une offre de service conforme aux exigences réglementaires, accessible, efficiente et créatrice de valeur en matière de prévention et de santé au travail.

Pour atteindre cette ambition, la Direction s'engage à déployer les moyens humains, matériels, organisationnels et financiers nécessaires autour de quatre axes stratégiques.

AXE 1 : RENFORCER LA QUALITE ET LA TRAÇABILITE DES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

L'action en milieu de travail constitue un levier essentiel de la prévention primaire et de l'accompagnement des entreprises adhérentes.

Nos engagements :

- Garantir la traçabilité et le suivi des actions réalisées ;
- Structurer un pilotage fondé sur des indicateurs pertinents, partagés et exploitables, permettant d'évaluer l'activité et d'orienter les actions d'amélioration ;
- Assurer la réalisation et l'actualisation des fiches d'entreprise, notamment pour les primo-adhérents ;
- Accompagner les entreprises adhérentes dans l'utilisation des outils favorisant l'identification, l'évaluation et la prévention des risques professionnels (MAP) ;
- S'assurer que chaque adhérent bénéficie d'un accompagnement régulier et adapté à ses besoins, en favorisant la mise en œuvre d'actions de prévention primaire ;
- Évaluer annuellement les résultats obtenus afin d'ajuster les priorités d'action et les ressources nécessaires.

AXE 2 : ASSURER UN SUIVI INDIVIDUEL DE L'ETAT DE SANTE CONFORME ET ACCESSIBLE

L'AISMT13 poursuit ses efforts de résorption des retards et d'amélioration de l'accès au suivi individuel de santé des salariés.

Nos engagements :

- Respecter les objectifs d'activité définis pour les Médecins du Travail et les Infirmiers en Santé au Travail ;
- Optimiser la planification des rendez-vous afin de maximiser l'utilisation des créneaux disponibles ;
- Réduire durablement les délais d'accès aux visites réglementaires ;
- Garantir l'équité de prise en charge des salariés sur l'ensemble du territoire couvert par l'AISMT13.

SANTÉ AU TRAVAIL AIMSMT13	DOCUMENT INTERNE	DATE CREATION : 28/01/2020	Page
	POLITIQUE D'AMELIORATION CONTINUE 2026	MISE A JOUR : 12/02/2026	2 / 2
		CODIFICATION INT08_V5	

AXE 3 : PREVENIR LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE ET FAVORISER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

L'AIMSMT13 fait de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle un enjeu majeur de sa mission.

Nos engagements :

- Pérenniser et renforcer l'action de la Cellule PDP ;
- Déployer les actions de la CPDP dans les différents centres du service ;
- Garantir une prise en charge précoce et coordonnée des situations individuelles ;
- Développer l'information et la sensibilisation des collaborateurs, des employeurs et des salariés ;
- Développer des actions d'accompagnement des employeurs dans leur prise en compte de la PDP ;
- Favoriser les solutions de maintien dans l'emploi et les parcours de prévention ;
- Renforcer les partenariats permettant d'améliorer l'accompagnement des salariés en risque de désinsertion professionnelle ;
- Renforcer les partenariats permettant d'améliorer l'accompagnement des employeurs dans leur prise en compte de la PDP.

AXE 4 : DEVELOPPER LA SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES ET L'AMELIORATION CONTINUE

L'amélioration continue constitue un principe fondamental de notre système de management de la qualité.

Nos engagements :

- Écouter et prendre en compte les besoins et attentes de nos adhérents, de leurs salariés et de nos partenaires ;
- Mesurer régulièrement la satisfaction des parties prenantes ;
- Analyser les réclamations, les dysfonctionnements et les retours d'expérience afin d'identifier les opportunités d'amélioration ;
- Piloter nos processus à l'aide d'indicateurs de performance pertinents ;
- Développer la culture qualité et l'implication de l'ensemble des collaborateurs ;
- Garantir la conformité aux exigences réglementaires et au référentiel de certification AFNOR SPEC 2217.

NOTRE ENGAGEMENT COLLECTIF

La réussite de cette politique repose sur l'engagement de la Direction, de l'encadrement et de l'ensemble des collaborateurs de l'AIMSMT13 dans le cadre d'une démarche participative, pluridisciplinaire et orientée vers la satisfaction de nos parties prenantes.

La Direction s'engage à évaluer régulièrement les résultats obtenus, à mettre en œuvre les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés, à promouvoir une dynamique permanente d'amélioration continue au service de la santé au travail et à maintenir un système de management conforme aux exigences du référentiel AFNOR SPEC 2217.

Fait à Marseille, le 12 février 2026

Rédigée par : William HERRERO
Fonction : Responsable Qualité Services



Validée par : Isabelle HOCHART
Fonction : Directrice AIMSMT13

